

République Française
Département : DORDOGNE
Arrondissement : Bergerac
SAINT REMY SUR LIDOIRE - COMMUNE

Procès-verbal du 21 mai 2026

Le jeudi 21 mai 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Éric FRÉTILLÈRE.

Présents : Éric FRÉTILLÈRE, René-Pierre PARADE, Kheira BEN-EL-FAHSI, Didier HERTZOG, Marie-Thérèse CAMPANERUTTO, Stéphane BEE, Audrey PICQUE, Stéphanie DANTE, Julien HADIM, Grégory FASCIO, Marine DESRAMAUX, Matthieu MAILLETAS, Julie PARADE, Jordy CLERET

Représentée : Lory HERVOIT représentée par Éric FRÉTILLÈRE

Absents et excusés : néant

Secrétaire de la séance : Marie-Thérèse CAMPANERUTTO

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 20 avril 2026.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026
- Approbation nouveaux statuts ATD
- Convention Région Nouvelle Aquitaine ; Modulation et règlement transport scolaire
- Saint Rémy Infos
- Renouvellement de l'abonnement à Panneau Pocket
- Divers

Délibérations du conseil :

Approbation des nouveaux statuts de l'ATD (N° DE_025_2026)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :
« Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 16 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité adhère à l'ATD 24,

Le Maire informe l'assemblée que le conseil de l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- Les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),

- L'assistance juridique,
- Le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

- Approuve les nouveaux statuts de l'ATD 24,
- Prend acte et confirme les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant titulaire : M. Éric FRÉTILLÈRE, Maire, membre titulaire de droit

Représentant suppléant : M. René-Pierre PARADE, Adjoint au Maire, désigné dans l'ordre du tableau.

- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Convention de délégation de la compétence transports scolaires Région Nouvelle Aquitaine (N° DE_026_2026)

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre de l'adoption du nouveau règlement des transports scolaires 2026/2027 de la Région Nouvelle Aquitaine, il est appliqué de nouveaux tarifs.

La commune de Saint Rémy sur Lidoire, autorité organisatrice de 2nd rang, doit se prononcer sur la modulation de la participation des familles pour les années scolaires 2026/2027 et 2027/2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- décide de participer à hauteur de 50 % sur les tarifs applicables aux familles, excepté sur les frais de dossier appliqués aux inscriptions tardives.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la compétence transports scolaires avec la Région Nouvelle Aquitaine qui prendra effet le 1^{er} juin 2026 pour une durée de deux ans, soit le dernier jour de l'année scolaire 2027/2028 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Renouvellement Panneau Pocket

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'abonnement à Panneau Pocket arrive à son terme.

L'abonnement est renouvelé pour une année, pour un montant de cent quatre-vingt euros TTC.

Divers

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil devra se réunir impérativement le 5 juin 2026 afin d'élire les délégués pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre prochain.

Il y aura lieu de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Création d'une halle de marché

Monsieur le Maire informe que la subvention au titre de la DETR a été accordé à hauteur de 30 %, soit un montant de 36 900 €

École

- Le Maire informe les membres présents qu'un électricien a dû intervenir à l'école car il n'y avait plus de lumière. Un télérupteur a été changé. L'électricien nous informe qu'il serait souhaitable de changer les luminaires des deux classes, du bureau de la directrice et de la salle de garderie, très anciens, par des luminaires à LED. Il présente un devis de 1270.91 € HT, soit 1398 € TTC. Le conseil décide de valider ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que comme il était décidé, la subvention de 600 € a été versée à la coopérative scolaire pour la sortie scolaire de fin d'année.

Point sur les commissions**Urbanisme**

René Pierre PARADE indique que l'accès au nouvel espace parking est réalisé. Des panneaux entrée et sortie seront positionnés.

Communication

Audrey PICQUE indique que le journal municipal ST REMY infos est sur le point d'être finalisé. Il est cette fois plus volumineux en raison de la diversité de ses contenus. Elle présente alors les articles.

Vie scolaire

Kheira BEN EL FAHSI revient sur la proposition de création de l'aide aux devoirs. Cette initiative a suscité l'intérêt de plusieurs personnes ayant déjà proposé leur candidature pour y participer. Prochaine étape : rencontre des personnes.

Kheira et Marie Thérèse CAMPANERUTTO ont rencontrés les délégués de classe pour faire connaissance et parler de leur mission de relai des souhaits exprimés par l'ensemble des élèves.

Participation à la réunion à l'initiative de Villefranche de Lonchat

Kheira et Marie-Thérèse étaient présentes. L'école de Villefranche de Lonchat aura un nombre d'élèves supérieur à sa capacité d'accueil à la prochaine rentrée.

L'effectif de l'école de St Rémy est prévu en baisse. L'objet de la réunion était d'envisager une solution d'entraide entre communes en présence de l'inspecteur de l'Education Nationale.

Les débats sont ouverts.

Action sociale

Julie PARADE présente le fascicule qu'elle a réalisé. C'est un outil de travail regroupant l'ensemble des aides destinées aux personnes en difficulté financière, en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants. Son objectif : renseigner, faciliter l'accès aux droits et de lutter contre le non-recours aux dispositifs existants.

Point sur les associations**Jeux intervillages**

Didier HERZOG pilote l'organisation. Les associations de St-Rémy travaillent de concert à la participation de la commune aux jeux qui auront lieu samedi 30 mai à St Géraud.

Café associatif :

Reprise des activités vendredi 29/05

Au Fil du Temps : prépare son weekend anniversaire des 20 et 21/06.

Marie-Thérèse développe les diverses animations et remet une invitation au vernissage de l'exposition de l'atelier peinture à chaque membre du conseil.

Préparatifs plantation du mai

Stéphane BEE fait le point sur les préparatifs.

Un coupon d'inscription au repas sera distribué dans les boîtes aux lettres prochainement.

La séance est levée à 20h30

Éric FRÉTILLÈRE Président de séance 	Marie-Thérèse CAMPANERUTTO Secrétaire de séance 
--	---